BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

FORMATIONS TECHNIQUES ALIMENTAIRES

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ain

Entreprise

Raison sociale_____ Activité_____

Nom prénom du chef d'entreprise ou du gérant_____

Adresse_____ CP /commune_____

Tél._____ Fax _____ e-mail _____

OBLIGATOIRE : N° SIRET : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Code APE : ☐☐☐☐☐

Le stagiaire

Mr ☐ Mme ☐ Melle ☐ NOM _____ (NOM de jeune fille_____) Prénom _____

Adresse personnelle_____

Code postal_____ Commune_____ Tél. _____

Date de naissance_____ Lieu_____ Nationalité _____

e-mail _____

Statut du stagiaire

☐ **TNS (chef d'entreprise, gérant)** ➔Entreprise inscrite ☐ CMA ☐ CCI ☐ Autre
☐ **MICRO ENTREPRENEUR** inscrit au RM (joindre copie de votre déclaration de Chiffre d'affaire au RSI)
☐ **DIRIGEANT SAS** (joindre attestation sur l'honneur de non financement par un autre OPCA)
☐ **CONJOINT COLLABORATEUR INSCRIT AU RM** ☐ **CONJOINT ASSOCIE** (joindre copie des statuts de l'entreprise)
☐ **SALARIE** (joindre accord de prise en charge) ☐ **DEMANDEUR D'EMPLOI** (joindre accord de prise en charge)
☐ **AUTRE (précisez)**_____

Stage(s) choisi(s)

LIEU	INTITULE DU STAGE	DATES	COÛT

Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription n'est pas accompagné :

- Du règlement (établir un chèque par stage y compris pour les packs) ou du chèque cadeau formation
- Du chèque de caution de 150 € par formation ou pack (cf conditions générales de vente)
- Des pièces justificatives demandées ci-dessus en fonction du statut du participant

Je certifie sincères et exactes les informations inscrites ci-dessus et j'autorise la CMA de l'Ain à percevoir en mon nom les financements du Conseil régional de la formation des Artisans ou du FAFCEA

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente

Fait à _____**le**_____
Signature obligatoire du chef d'entreprise si le stagiaire est conjoint(e) ou associé(e)

CMA –102, boulevard E. Herriot BP 123 VIRIAT - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 47 49 08 version 01/2017

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FORMATIONS TECHNIQUES ALIMENTAIRES

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ain

INSCRIPTION ET FINANCEMENT – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Vous êtes artisan, conjoint collaborateur ou conjoint associé (TNS) :

- Vous pouvez bénéficier bénéficierez d'un financement du FAFCEA couvrant la majeure partie du tarif de la formation. La CMA01 n'ayant pas de de subrogation, vous devez régler le montant total du tarif de la formation, et, le FAFCEA vous versera le montant de la prise en charge après la formation (sous conditions de l'envoi par vos soins des documents qui vous seront remis en fin de stage).
- Le chèque Cadeau formation n'est pas utilisable pour cette formation.
- Il suffit de compléter et nous retourner le **bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement :**
  - **Du règlement (un chèque par stage) au tarif TNS « Travailleur non salarié du secteur artisanal »**
  - **D'un chèque de caution de 150 € par stage qui sera restitué en fin de formation, avec votre attestation de présence**
  - **Du formulaire FAFCEA de demande de prise en charge (formulaire vierge à demander à la CMA01).**
  - *Si vous êtes **Dirigeant de SAS ou Gérant salarié ne cotisant pas à l'UNEDIC**, **d'une attestation sur l'honneur** que vous ne bénéficiez pas par ailleurs d'un financement d'un OPCA.*
  - *Si vous êtes **Micro-entrepreneur**, d'une déclaration RSI de chiffre d'affaires de moins d'un an.*
  - *Si vous êtes **Conjoint(e) associé(e)**, la copie de la page des statuts où vous apparaissez.*

Vous êtes salarié financé dans le cadre du CPF ou du plan de formation de l'entreprise:

- **L'entreprise complète et nous retourne le bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement du règlement au tarif « Salarié ».**
  - L'OPCA remboursera l'entreprise sur facture acquittée de la CMA en fin de stage.
  - En cas de subrogation, le chèque sera restitué lorsque l'OPCA nous aura réglé la prestation.
- Attention ! Dans le cas d'une prise en charge partielle par l'OPCA ou d'absentéisme du salarié, le coût de la formation est dû dans son intégralité par l'entreprise.

Vous êtes demandeur d'emploi financé par le Pôle Emploi :

- Il suffit de compléter et nous retourner le **bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement :**
  - D'un chèque de caution du montant de la formation au tarif particulier qui vous sera restitué après le paiement du Pôle emploi ou de l'organisme de prise en charge
  - De la copie de l'accord de prise en charge par Pôle Emploi et/ou de l'organisme de prise en charge.

Nous vous informons qu'aucun remboursement partiel n'interviendra en cas d'absence du stagiaire à une ou plusieurs séances de formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire :

- Vous devez informer la Chambre de Métiers au moins 8 jours avant le début du stage. Dans ces conditions les règlements seront restitués.
- En cas d'annulation tardive intervenant moins de 8 jours avant le début du stage ou en cas d'absence, et ce quel qu'en soit le motif, le règlement et/ou le chèque de caution seront encaissés.

En cas d'annulation à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants prévu est insuffisant :

- Vous serez prévenu par mail ou par téléphone 7 jours au moins avant le début du stage.
- Les chèques vous seront restitués ou seront conservés si vous souhaitez reporter votre inscription sur la prochaine session.
- Pour les inscriptions aux packs, seuls les chèques des formations annulées seront restitués.